

HORIZON
2027

POLITIQUE
CULTURELLE



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MAIRESSE	3
RÉSUMÉ HISTORIQUE	4
MISE EN CONTEXTE	7
FONDEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE	9
PRINCIPES DIRECTEURS	10
AXES D'INTERVENTION ET ORIENTATIONS	11
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	18
CONCLUSION ET REMERCIEMENTS	19

MOT DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est avec fierté que la municipalité de Saint-Félix-de-Valois vous présente l'aboutissement de la Politique culturelle et de son plan d'action 2023-2027. Inclus dans la planification stratégique 2018, ce projet s'inscrit dans l'ensemble des documents et démarches de planification des dernières années et répond à plusieurs enjeux, besoins et préoccupations du développement culturel de notre communauté.

Que ce soit la bibliothèque, l'église, le presbytère, le Centre Yvon-Sarrazin ou la programmation des activités, nous affirmons par cette politique le résultat des réflexions et des consultations afin de mettre en œuvre une vision et une vocation pour nos lieux culturels.

De plus, cette politique s'intéresse à l'histoire et à la préservation du patrimoine afin de s'assurer de mettre en valeur notre identité et de préserver nos joyaux afin de continuer d'être fiers de notre communauté.

Finalement, cette politique est un moyen de stimuler et de soutenir la pratique culturelle tant par l'initiation et la pratique amateur, que par le soutien à la professionnalisation en favorisant l'accessibilité.

Je vous invite donc à nous mobiliser pour la vitalité culturelle de notre communauté afin que Saint-Félix-de-Valois préserve son identité et son patrimoine, accueille sa croissance harmonieusement et poursuive son développement et son rayonnement tout en bonifiant la qualité de son milieu de vie durablement.

Culturellement vôtre!





Petite école



RÉSUMÉ HISTORIQUE

C'est autour de 1825 que les premiers colons sont apparus sur le territoire de Saint-Félix-de-Valois, regroupés autour de la rivière Bayonne pour y construire le moulin à scie Émery (1870) et le moulin à farine A. Coutu (1850).

L'existence légale et civile de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois date du 1^{er} juillet 1845 et sera officialisée par le gouvernement du Bas-Canada en 1855.

Vers la seconde moitié du 19^e siècle, la municipalité progresse grâce à la construction du chemin de fer qui relie Saint-Félix-de-Valois à Joliette, ainsi qu'avec l'implantation de la voie ferrée vers Maskinongé.

La fin du 19^e siècle a davantage été marquée par le développement du potentiel agricole de la région. Dès le premier quart du 20^e siècle, Saint-Félix-de-Valois s'impose comme le principal centre avicole du comté de Joliette. D'ailleurs, en 1929, la première coopérative des producteurs avicoles du Québec est fondée par un groupe d'agriculteurs de Saint-Félix-de-Valois.

L'aviculture sera le principal moteur du développement économique de Saint-Félix-de-Valois avec l'installation d'industries connexes (coopérative avicole, abattoirs, couvoirs et meuneries), mais au cours des années, le secteur industriel s'est diversifié.

Le 24 décembre 1997, les municipalités du Village et de la Paroisse se regroupent et deviennent la municipalité de Saint-Félix-de-Valois.



Moulin Emery



Théâtre Carillon



MISE EN CONTEXTE

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois actuelle offre un milieu de vie stimulant en plein cœur de la tranquillité où la quiétude et la simplicité de vivre en famille dans un environnement sécuritaire, permet d'apprécier à la fois les avantages de la campagne tout en bénéficiant de services complets qui répondent aux besoins de tous.

Ville pivot de tous les villégiateurs qui se dirigent vers le nord ou y reviennent, elle bénéficie avantageusement d'une situation géographique enviable où l'effervescence est palpable et les possibilités encore à imaginer.

Depuis quelques années, la municipalité mène plusieurs projets structurants afin de se doter d'une vision d'avenir et ce, en tenant compte de toutes les contraintes et opportunités du territoire: plan de développement durable, politique familiale municipale, plan d'action sur l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre, stratégie d'eau potable, refonte du plan d'urbanisme, plan de transport, plan de communication, plan d'action MADA, etc.

Dans la foulée de sa planification stratégique pour camper sa vision d'avenir, l'occasion était incontournable de réfléchir au positionnement et au développement culturel de la communauté et d'entamer une démarche en vue de se doter d'une politique culturelle et d'un plan d'action. Cet exercice de réflexion visait à brosser un portrait culturel de son territoire, à réaliser un diagnostic de ses opportunités et de ses contraintes et à identifier les grandes orientations en matière de développement culturel.

La démarche devait permettre à la municipalité de se doter d'une vision d'avenir mobilisatrice, harmonieuse, basée sur une réalité actualisée de la communauté. Elle devait également tenir compte des équipements de loisir dont elle a fait l'acquisition et qui surplombent son noyau villageois (église, presbytère, salle des Chevaliers de Colomb).





FONDEMENTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Saint-Félix-de-Valois est une communauté favorable au développement du loisir, des activités récréatives et culturelles. Son environnement sain, ses paysages naturels et le cachet de sa rue Principale sont une richesse à conserver, mettre en valeur et optimiser.

Dans l'ensemble de sa stratégie, la municipalité intègre la notion de développement durable et souhaite placer la culture au centre même d'un développement qui s'inscrit dans une perspective de long terme, en intégrant les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Saint-Félix-de-Valois administre son territoire en fonction des besoins de sa population et de sa croissance économique. Cet équilibre est possible avec la mobilisation des citoyen(ne)s et leur participation au développement de leur communauté afin de proposer des projets, des infrastructures et des politiques à leur service et pour leur bénéfice à court, moyen et long terme.

Épanouie au niveau de l'offre communautaire, la municipalité souhaite se distinguer en tant que municipalité prospère, confortable, authentique et au service de ses citoyen(ne)s.

Saint-Félix-de-Valois souhaite présenter une image fière, accueillante et pratique où sa communauté est bien ancrée et s'épanouit de façon optimale.



PRINCIPES DIRECTEURS

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois développe ses objectifs et ses actions en fonction d'une vision globale en termes de vitalité culturelle qui s'appuie sur les grands principes suivants ;

Saint-Félix-de-Valois reconnaît ;

- Que la politique culturelle permet de soutenir, développer et rendre accessible la culture à l'ensemble de sa population
- Que la politique culturelle favorise et stimule la participation de la communauté à la vitalité culturelle
- Que la culture joue un rôle important dans la communauté et lui permet de s'épanouir, d'ancrer son identité et de consolider sa fierté
- Que la culture permet de faire place au respect du patrimoine bâti, vivant et naturel et à la mise en valeur de son caractère identitaire
- Qu'il est essentiel d'intégrer la notion de développement durable au centre de ses préoccupations et au cœur des actions culturelles.

AXES D'INTERVENTION

LA CULTURE COMME VECTEUR DE CONSOLIDATION DU SENTIMENT D'APPARTENANCE, DE L'IDENTITÉ ET DE L'ENRICHISSEMENT COLLECTIF

ORIENTATIONS

- Faire de la Place de la culture le pôle culturel central de Saint-Félix-de-Valois
- Ancrer la culture au sein de la collectivité
- Faire connaître l'histoire et le patrimoine félicien
- Valoriser et mettre de l'avant les organismes culturels et artisans locaux et régionaux
- Faciliter et encourager la rencontre des citoyens et le partage collectif de la culture félicienne

LA CULTURE POUR METTRE EN VALEUR SON PATRIMOINE MATÉRIEL, IMMATÉRIEL ET NATUREL

ORIENTATIONS

- Encadrer le développement urbanistique afin de tenir compte des bâtiments d'intérêts patrimoniaux au cœur du noyau villageois
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager
- Préserver les mémoires collectives municipales, des organismes et des citoyens
- Mettre en valeur ses acquis, son savoir-être et son savoir-faire

LA CULTURE AU SERVICE DES CITOYEN(NE)S ET DE SES BESOINS QUI ÉVOLUENT, ACCESSIBLE À L'ENSEMBLE DE SA POPULATION ET PARTICIPATIVE

ORIENTATIONS

- Dynamiser, stimuler et intensifier l'offre culturelle en s'assurant qu'elle s'adresse d'abord à sa population
- Bonifier la programmation culturelle en s'assurant de la rendre accessible
- Diversifier et renforcer les moyens de communication pour faire valoir l'offre culturelle

AXE 1 | LA CULTURE COMME VECTEUR DE CONSOLIDATION DU SENTIMENT D'APPARTENANCE, DE L'IDENTITÉ ET DE L'ENRICHISSEMENT COLLECTIF

ORIENTATIONS

1.1 Faire de la Place de la culture le pôle culturel central de Saint-Félix-de-Valois

1.1.1	Terminer les travaux et inaugurer le Centre Yvon-Sarrazin
1.1.2	Définir une vocation culturelle à l'église et ses bâtiments
1.1.3	Consolider l'usage communautaire et culturel du presbytère
1.1.4	Aménager des espaces extérieurs de façon à favoriser la fréquentation de la communauté à la Place de la culture

1.2 Ancrer la culture au sein de la collectivité

1.2.1	Munir la municipalité d'aménagements urbains qui favorisent la rencontre de la communauté à la culture et à la pratique culturelle (piano public, terrasses, jardins, bancs détente, structures permanentes d'expositions, etc.)
1.2.2	Aménager un espace de rassemblement extérieur dans l'environnement du pôle de la bibliothèque propice à la pratique culturelle (lectures publiques, ateliers, conférences, salles de classe en plein-air, spectacles, etc.)
1.2.3	Développer une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour acquérir des œuvres d'art de façon stratégique
1.2.4	Positionner les arts et la culture dans des lieux traditionnellement voués à d'autres vocations (Centre Pierre-Dalcourt, parcs et espaces verts, sentiers pédestres, secteurs industriel ou agricole, etc.)

1.3 Faire connaître l'histoire et le patrimoine félicien

1.3.1	Définir les sujets féliciens à documenter et qui doivent faire l'objet d'une mise en valeur
1.3.2	Développer des contenus historiques
1.3.3	Aménager un cénotaphe en mémoire aux anciens combattants

1.4 Valoriser et mettre de l'avant les organismes culturels et artisans locaux et régionaux

1.4.1	Créer un répertoire d'artistes et d'organismes culturels locaux
1.4.2	Générer des occasions de rencontre entre les artistes et organismes locaux (formations, ateliers, jam sessions, 5 à 7, etc.)
1.4.3	Mobiliser et stimuler l'implication des organismes et artisans culturels locaux dans le déploiement de l'offre culturelle municipale

1.5 Faciliter et encourager la rencontre des citoyens et le partage collectif de la culture félicienne

1.5.1	Maintenir et développer des actions culturelles permettant de rassembler les citoyens (symposium, marché d'artisans, fête de Noël, sessions d'improvisation musicale, œuvres collectives, etc.)
1.5.2	Solliciter la présence des adolescents en collaborant avec l'école secondaire et les organismes voués à cette clientèle
1.5.3	Optimiser les activités culturelles destinées à la clientèle adolescente
1.5.4	Collaborer avec les partenaires du milieu afin de faciliter l'accès aux différents lieux culturels aux citoyens

2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------

X	X	X		
X	X	X		
X				
	X	X	X	X

	X	X	X	X
	X			
		X		
X	X	X	X	X

		X		
			X	X
X				

X				
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X

X	X	X	X	X
X				
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X



AXE 2 | LA CULTURE POUR METTRE EN VALEUR SON PATRIMOINE MATÉRIEL, IMMATÉRIEL ET NATUREL

ORIENTATIONS

2.1 Encadrer le développement urbanistique afin de tenir compte des bâtiments d'intérêts patrimoniaux au cœur du noyau villageois

2.1.1	Développer un cadre réglementaire pour favoriser la conservation des bâtiments et sites identifiés
2.1.2	Mettre en place un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le noyau villageois
2.1.3	Développer un programme de subvention à la rénovation pour les bâtiments intégrés au PIIA du noyau villageois

2.2 Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager

2.2.1	Inventorier et définir les lieux ayant le potentiel de protection et de mise en valeur
2.2.2	Développer des outils de sensibilisation et de mise en valeur des lieux déterminés
2.2.3	Développer une ou des expériences qui mettent en valeur les attraits naturels
2.2.4	Mettre en valeur les cours d'eau féliciens et leur histoire

2.3 Préserver les mémoires collectives municipales, des organismes et des citoyens

2.3.1	Inventorier les archives municipales historiques
2.3.2	Développer un guide d'encadrement lors de nouvelles nomenclatures (rues, salles, bâtiments, etc.)

2.4 Mettre en valeur ses acquis, son savoir-être et son savoir-faire

2.4.1	Aménager un ou des lieux où seront proposés des projets mettant en valeur les richesses collectives (fresques, expositions extérieures, jardins fleuris, plates-bandes comestibles, murales évolutives et participatives, etc.)
2.4.2	Développer des outils d'interprétation et de mise en valeur du patrimoine
2.4.3	Développer un outil d'interprétation ludique sur l'histoire félicienne à l'intention des clientèles scolaires (primaire et secondaire)



2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------

X	X	X	X	X
X				
	X			

		X		
			X	X
X	X	X	X	X
	X			

	X			
			X	

X	X	X	X	X
			X	X
			X	X



AXE 3 | LA CULTURE AU SERVICE DES CITOYEN(NE)S ET DE SES BESOINS QUI ÉVOLUENT, ACCESSIBLE À L'ENSEMBLE DE SA POPULATION ET PARTICIPATIVE

ORIENTATIONS

3.1 Dynamiser, stimuler et intensifier l'offre culturelle en s'assurant qu'elle s'adresse d'abord à sa population

3.1.1	Intensifier les réflexes de concertation et développer des collaborations auprès des organismes culturels régionaux (Centre culturel de Joliette, Festival Mémoires et racines, Festival de Lanaudière, CRAPO, Musée d'art de Joliette, Culture Lanaudière, etc.)
3.1.2	Signer une entente culturelle avec le ministère de la culture et des communications (MCC)
3.1.3	Favoriser les échanges interculturels et accentuer la sensibilisation et la rencontre de la culture Attikamek

3.2 Bonifier la programmation culturelle en s'assurant de la rendre accessible

3.2.1	Maximiser le service de la culture pour les personnes âgées et à mobilité réduite (service à l'auto, prêt de livres à domicile, service de porte à porte, etc.)
3.2.2	Développer une programmation offrant des plages-horaire diversifiées
3.2.3	Planifier et soutenir davantage d'activités culturelles pour la clientèle des tous-petits (0 à 6 ans)
3.2.4	Bonifier l'offre culturelle destinée aux camps de jour
3.2.5	Assurer une accessibilité universelle spécifique à la culture (rampe d'accès des lieux culturels, politique de tarification et de gratuité, horaire des activités culturelles, des activités pour toutes les clientèles, etc.)

3.3 Diversifier et renforcer les moyens de communication pour faire valoir l'offre culturelle

3.3.1	Mettre en valeur la programmation culturelle sur le panneau numérique de la municipalité
3.3.2	Rédiger un plan de communication pour diffuser l'offre culturelle municipale et des organismes culturels
3.3.3	Assurer un partage de l'offre culturelle auprès des écoles du territoire



2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------

X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X

X				
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X

X	X	X	X	X
X				
X	X	X	X	X



STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

- Rencontre annuelle du comité de la politique culturelle pour réaliser un bilan de l'avancement des actions
- Création d'un événement de lancement de la politique culturelle en s'assurant de faire collaborer les organismes, les artisans locaux et la population



CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

La politique culturelle de Saint-Félix-de-Valois est une façon évolutive et stratégique d'affirmer la culture au sein de sa communauté et de structurer son développement à long terme en parallèle et en harmonie avec l'ensemble des autres secteurs de développement de la municipalité et en fonction de la volonté et de la vision collective de son positionnement culturel.

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de cette politique. Un grand merci aux membres du comité de la politique culturelle de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Audrey Boisjoly (Mairesse), **Ingrid Haegeman** (Présidente du comité consultatif en culture et conseillère municipale), **Jeannoé Lamontagne** (Directeur général), **Marine Revol** (Directrice générale adjointe), **Olivier Vachon** (Directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, 2021-2022), **Josée Généreux** (Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, 2022 à ce jour), **Mathieu Voghel-Robert** (Directeur des Communications), **Clairette Lévesque** (Membre du comité consultatif en culture), **Andréanne Tessier** (Membre du comité consultatif en culture), **Christian Proulx** (Membre du comité de la politique culturelle - Arts de la scène), **Hélène Quenneville** (Membre du comité de la politique culturelle - Métiers d'art).



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

st-felix-de-valois.com
450 889-5589

Crédits

Mise en œuvre de la politique culturelle: Audrey Caron - Tic-Tac
(Consultante en développement touristique et culturel)

Graphisme: Communications Isabo